

# Honoraires de l'agence

## **TRANSACTION**

# **Immeubles / Maisons / Appartements / Terrains**

Prix du bien	Honoraires TTC		
Jusqu'à 78 000 €	7 000 €		
De 78 001 € à 120 000 €	9%		
De 120 001 € à 160 000 €	8%		
De 160 001 € à 300 000 €	7%		
De 300 001 € à 500 000 €	6%		
De 500 001 € à 1 000 000€	5%		
Supérieurà 1000001€	4%		

### **LOCATION**

#### Honoraires visite + dossier + bail + état des lieux :

Tout en respectant la loi n°89-462 du **6 juillet 1989** modifiée par la **LOI ALUR** publiée au JO le 26 mars 2014 (**décret 15 septembre 2014**).

Tarif TTC en €/m²	Bailleur	Locataire
Recherche locataire	offert	-
Visite	2€	2€
Dossier	3€	3€
Rédaction bail	3€	3€
État des lieux	3€	3€

Selon la LOI ALUR publiée au JO le 26 mars 2014 (décret du 15 septembre 2014), les honoraires de location sont plafonnés de la manière suivante (en sone non tendue et par partie): honoraires de visite, de constitution du dossier et de la rédaction du bail plafonnés à 8€/m², honoraires pour l'établissement de l'état des lieux plafonnés à 3€/m².

Les honoraires sont exprimés en TTC (taux de TVA à 20 %)

**Bail commercial:** 20% du loyer annuel hors charges

Bail pour profession libérale: 20% du loyer annuel hors charges (50% locataire, 50% propriétaire)